



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

| CONVOCAATION | |
|---------------------|------------|
| Date | 29/11/2014 |
| Affichage | 29/11/2014 |

| NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|----------|---------------------------------|
| En Exercice | Présents | Nombre suffrages exprimés |
| 33 | 29 | 32 |

THEME : URBANISME 3.

**OBJET : DESAFFECTION ET
DECLASSEMENT DE 30 M² DU DOMAINE
PUBLIC AU DROIT DES PARCELLES B 401
ET B 388 ET CESSION - HAMEAU DU
FONTENIL**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

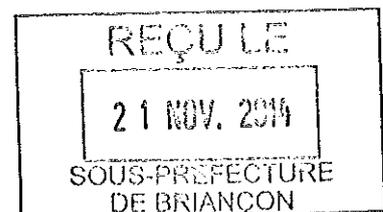
Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul,
ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Gérard FROMM.

La présente délibération a pour objet la modification de la délibération n°2014.06.04/082 et concerne le changement du prix de cession de la partie de parcelle considérée à un montant d'un euro symbolique.

La commune de Briançon a été saisie par le propriétaire des parcelles cadastrées B n°388, 389, 391, 400 et 401 situées au Fontenil, en vue d'acquérir environ 30 m² à détacher du domaine public et jouxtant ces propriétés.

L'emprise de ces 30 m² sur le terrain est actuellement constituée au R+1 d'une terrasse à usage privative et au niveau du rez de chaussée par un accès à une cave.

Cette terrasse construite depuis des temps anciens sur le domaine public présente de fortes dégradations structurelles et menace de s'effondrer.

Il est donc nécessaire de régulariser la domanialité de cette emprise pour permettre à ce propriétaire de réaliser les travaux nécessaires de confortement.

Considérant que ces 30 m² ne sont pas affectés à la circulation publique, ou à un quelconque usage public,

Considérant que le déclassement de ces 30 m² ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et que le déclassement ne nécessite pas d'enquête publique,

Considérant que de fait, cette partie de parcelle est désaffectée du domaine public et donc classée dans le domaine privé communal,

Considérant qu'aucune servitude ne frappe ce bien et que son déclassement n'enclave aucune parcelle,

Considérant que cette partie du domaine public n'est aucune utilité pour la commune, et que la cession d'environ 30 m² n'entrave pas des projets ultérieurs sur le domaine public,

Considérant que le service du domaine a estimé la cession de ces 30 m² à un montant de 950,00 € soit 31.66 €/m²,

Considérant que des travaux importants doivent être réalisés pour consolider l'ouvrage et que ces travaux seront supportés par l'acquéreur et non par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de désaffecter et déclasser ces 30 m² du domaine public au droit des parcelles cadastrées B n°388 et n° 401 ;
- D'accepter la cession d'environ 30 m² au propriétaire des parcelles B n°388 et n° 401, pour un montant d'un euro symbolique ;
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie à céder ;
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

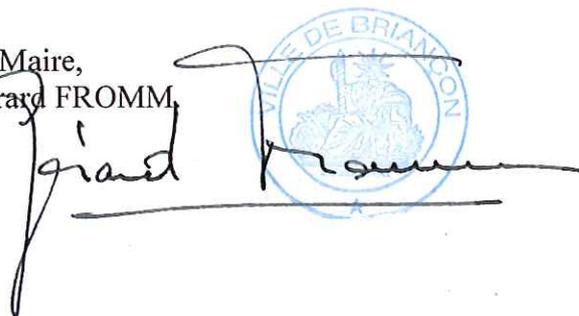
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

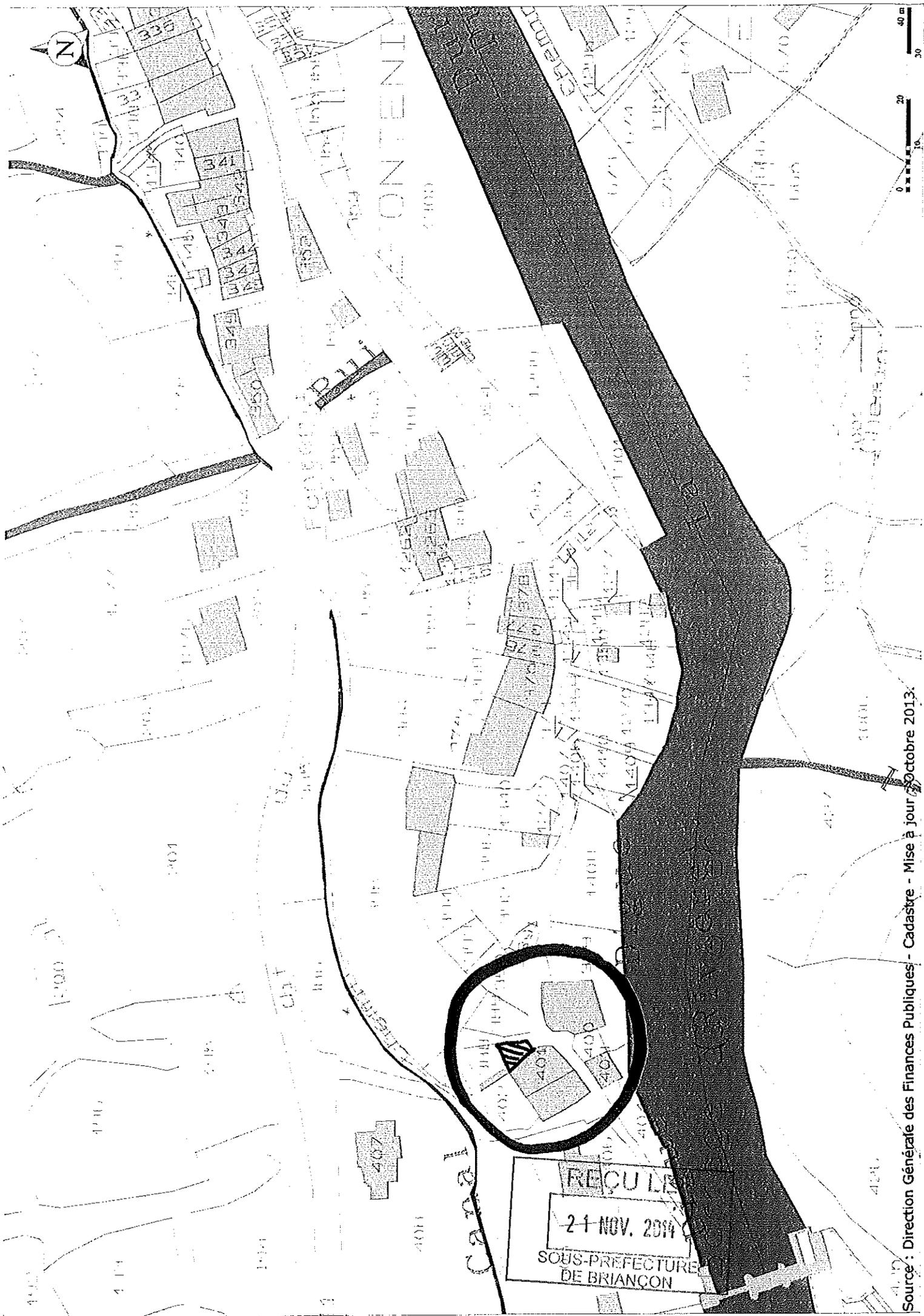
Publié le : 19 NOV. 2014

Notifié le : 24 NOV. 2014

Transmis le : 19 NOV. 2014

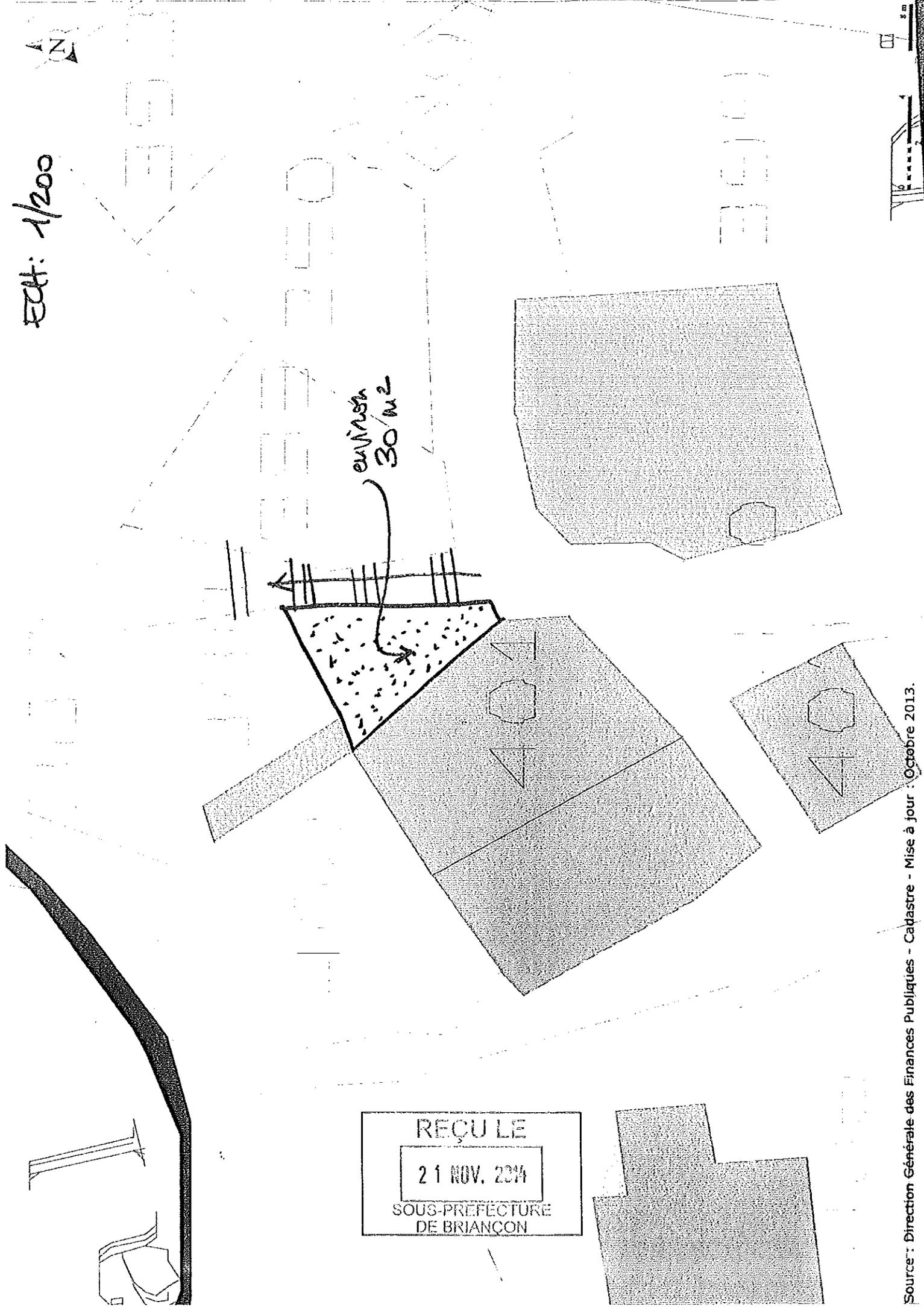
Le Maire,
Gérard FROMM,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE BRIANÇON' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the seal.



Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour Octobre 2013.

Ech: 1/200



enlèvement
30 m²

REÇU LE
21 NOV. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON